



LA NOUVELLE
CALÉDONIE
AU CŒUR
DE L'OcéANIE





LA NOUVELLE CALÉDONIE AU CŒUR DE L'OcéANIE

Terre détachée de l'Australie il y a des millions d'années, la Nouvelle-Calédonie est un archipel d'Océanie. Lointains descendants des grandes migrations austronésiennes, les ancêtres des Kanak y ont fait souche il y a 2500 ans, lorsque la civilisation lapita s'est répandue en Mélanésie.

Au fil des années, la Nouvelle-Calédonie a tissé avec ses voisins mélanésiens ou polynésiens des liens durables. Devenue française en 1853, elle prend le statut de TOM en 1957 et joue son rôle d'espace géostratégique de la France.

Dans un océan anglo-saxon, la Nouvelle-Calédonie se singularise... Des accords de coopération, de formation, de recherche et des liens politiques lient l'archipel aux pays de la zone.

Avec la signature des accords de Matignon (1988), puis de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie acquiert une très forte autonomie, notamment sur le plan de la coopération régionale : des accords bilatéraux peuvent désormais être signés et des représentations calédoniennes seront mises en place dans les ambassades voisines.

Abritant le siège de la Communauté du Pacifique, seule organisation internationale regroupant 26 États du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est au cœur d'un océan habité où gestes traditionnels et mythes fondateurs riment avec la modernité d'une Océanie nouvelle.

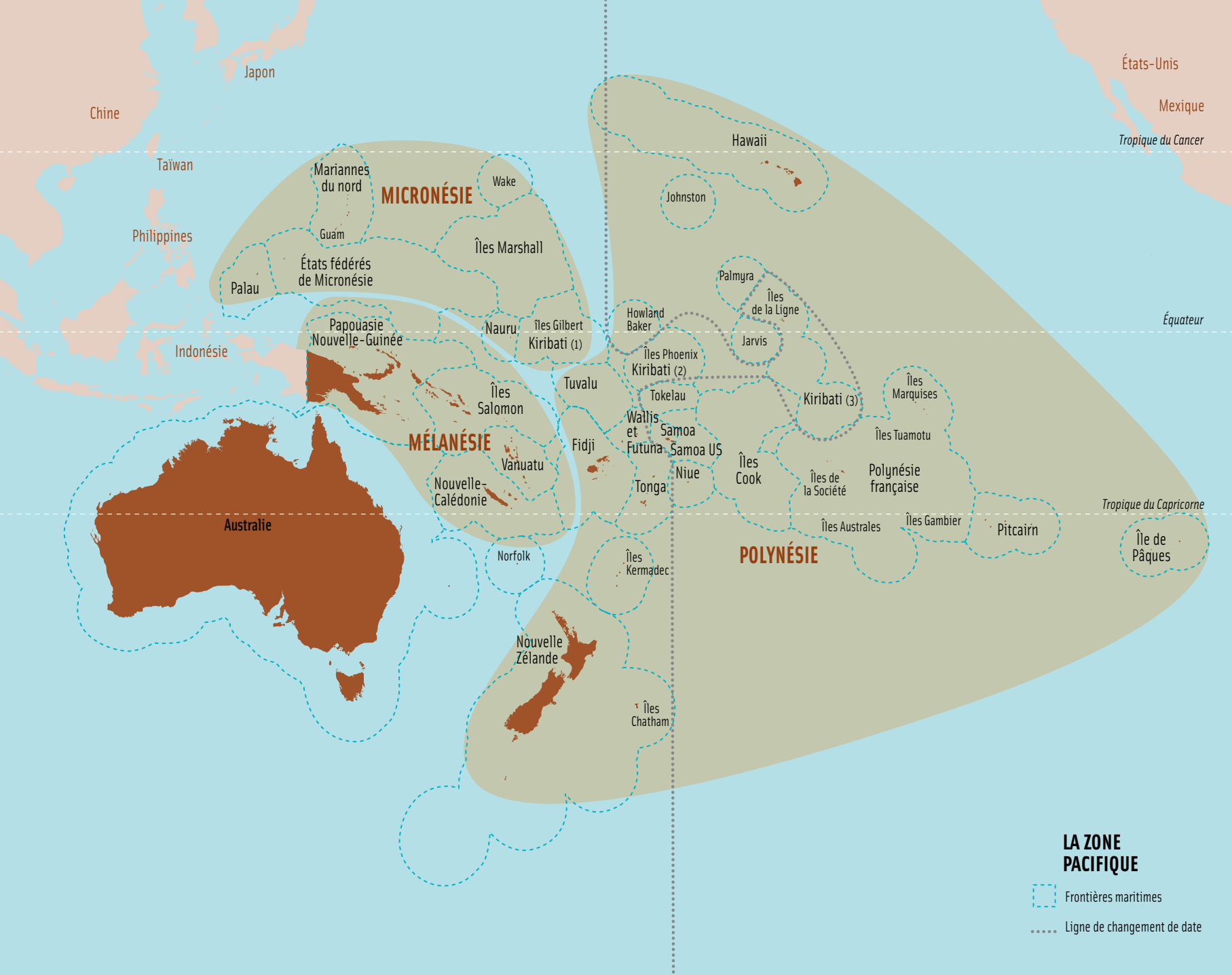
COUVERTURE

Récifs,
Nouvelle-Calédonie.

© Pierre-Alain Pantz

Joël Viratelle

Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie



MICRONÉSIE

MÉLANÉSIE

POLYNÉSIE

Japon

États-Unis

Chine

Mexique

Taiwan

Tropique du Cancer

Philippines

Indonésie

Équateur

Mariannes du nord

Wake

Hawaii

Johnston

Guam

Îles Marshall

Palau

États fédérés de Micronésie

Papouasie Nouvelle-Guinée

Nauru

Îles Gilbert Kiribati (1)

Howland Baker

Palmyra

Îles de la Ligne

Papouasie Nouvelle-Guinée

Îles Salomon

Tuvalu

Îles Phoenix Kiribati (2)

Jarvis

Îles Marquises

Nouvelle-Calédonie

Vanuatu

Fidji

Wallis et Futuna

Samoa US

Kiribati (3)

Îles Tuamotu

Polynésie française

Australie

Nouvelle-Calédonie

Norfolk

Tonga

Niue

Îles Cook

Îles de la Société

Tropique du Capricorne

Îles Australes

Îles Gambier

Pitcairn

Île de Pâques

Nouvelle Zélande

Îles Kermadec

Îles Chatham

LA ZONE PACIFIQUE

Frontières maritimes

Ligne de changement de date

L'OCÉANIE, UNE ZONE DE MIGRATIONS

TEXTE SARAH MOHAMED-GAILLARD

Bien que particulière, l'histoire de la Nouvelle-Calédonie – colonie de peuplement, terre de plantations et de mines – est emblématique de celle des îles d'Océanie depuis l'arrivée des Occidentaux dans l'océan Pacifique. Loin d'être isolé dans l'immensité du Pacifique Sud, l'archipel entretient des liens anciens avec son environnement régional.

UN CONTINENT-OCÉAN

Le continent océanien compte plus de 10 000 îles et s'étend d'Hawaï au nord, à l'île de Pâques à l'est et à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie au sud-ouest. À partir des observations des explorateurs, les géographes du XIX^e siècle ont différencié trois aires culturelles : la Mélanésie (îles noires), la Polynésie (îles nombreuses) et la Micronésie (îles minuscules). Uni par une culture commune, ce continent-océan constitue un espace géopolitique et une zone de coopération régionale. Il compte quelque 32 millions d'habitants, dont environ sept millions vivent dans les États et territoires insulaires.



Navire représenté sur un bambou gravé.

© Extrait de « Bambois kanak, une passion de Marguerite Lobsiger-Delenbach » Éd. Infolio, musée d'ethnographie de Genève

La pêche à la baleine, dessin de John William Huggins, vers 1825

© Alexander Turnbull Library

CI-CONTRE
Pirogues du chef Samuel de l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie).

© Archives de la Nouvelle-Calédonie



⊙ LE PEUPEMENT OCÉANNIEN

Les populations austronésiennes, originaires du sud-est de l'Asie, peuplent les îles de Mélanésie à partir de 1500 ans avant Jésus-Christ. Grâce aux pirogues à balanciers, dont ils disposent, les navigateurs affrontent la haute mer et arrivent en Nouvelle-Calédonie vers 1100 avant notre ère. Installés sur les littoraux, ils développent une culture particulière, caractérisée par des céramiques décorées de motifs géométriques. Cette civilisation, dite lapita, s'épanouit entre 1400 et 600 ans avant notre ère dans une vaste zone allant de l'archipel Bismark jusqu'à Tonga.

La société traditionnelle kanak se met en place à la suite de la disparition de la culture lapita. À l'instar des autres communautés océaniques, les Kanak sont profondément attachés à la terre de leurs ancêtres et intégrés à de vastes réseaux d'échanges. Des « chemins coutumiers » peuvent ainsi unir des clans de la Grande Terre entre eux, mais aussi à ceux des Îles Loyauté ou encore des îles du sud du Vanuatu comme Tanna ou Anatom.

Au gré des migrations océaniques, des populations polynésiennes se sont installées tardivement dans des îles de Mélanésie et de Micronésie. Le faga-uvéa, d'origine polynésienne, est ainsi l'une des deux langues parlées dans l'île d'Ouvéa. Il atteste de l'installation de populations originaires de Wallis-et-Futuna, sans doute aux alentours du XVIII^e siècle.

⊙ DES AVENTURIERS ET DES PIONNIERS DE TOUTES ORIGINES

Touchée en 1774 par James Cook, la Nouvelle-Calédonie n'est guère fréquentée par les Occidentaux avant les années 1830-1840. Les îles de Mélanésie sont alors peu courues, en raison de la mauvaise réputation de leurs habitants, propagée par les navigateurs.

C'est le temps des aventuriers et des *beachcombers* attirés par les richesses naturelles des îles, mais aussi celui des missionnaires. L'œuvre d'évangélisation débute en 1797, à Tahiti, à l'initiative des pasteurs protestants de la London Missionary Society (LMS) et de là, elle se propage au reste de l'Océanie.

Les premiers Européens, venus exploiter les richesses naturelles des îles, introduisent le travail salarié et diffusent des produits nouveaux tels le fer, l'alcool, les armes à feu et des tissus... autant d'éléments qui bouleversent le mode de vie traditionnel des Océaniens. Ils apportent également dans ces îles des maladies jusqu'alors inconnues des autochtones. Dès les premiers contacts, les sociétés océaniques connaissent un fort recul démographique.

BEACHCOMBERS

« Ces écumeurs de grève » peuvent être des Européens naufragés – les premiers d'entre eux auraient été signalés à Palau (ou Palaos) en 1684 –, d'anciens marins ayant parfois déserté leur équipage ou des bagnards fugitifs, réfugiés dans une île et placés sous l'autorité d'un chef. Ces hommes, bien intégrés dans les populations locales, ont souvent joué un rôle d'intermédiaire entre les Océaniens et les marchands européens.



Les richesses des îles mélanésiennes ont attiré de nombreux aventuriers et commerçants européens.
© Archives de la Nouvelle-Calédonie

Si la Nouvelle-Calédonie devient colonie française le 24 septembre 1853, les pionniers de la colonisation sont en grande partie des étrangers, souvent d'origine anglo-saxonne. L'archipel entretient alors des liens étroits avec les colonies australiennes voisines et la première naissance enregistrée est celle d'un enfant né de parents anglais. L'Anglais, James Paddon, qui a acheté l'île Nou au chef Kuindo en 1845, est ainsi considéré comme le premier colon de l'archipel. Il installe des comptoirs santaliers aux Îles Loyauté, à Anatom (Vanuatu), à l'île des Pins, puis sur la Grande Terre et il inaugure des échanges réguliers entre ces îles, l'Australie et la Chine. Il développe également le service postal entre Nouméa et Sydney.

La colonisation des îles du Pacifique s'accompagne du développement de cultures spéculatives, stimulées par les besoins des marchés occidentaux en produits tropicaux, qui ancrent les îles du Pacifique dans une économie mondialisée. Le développement des plantations nécessite des terres et s'accompagne souvent de dépossession foncières. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, des mesures de spoliations foncières des Kanak sont engagées dès 1855 sur la Grande Terre, puis prolongées par la mise en place du système des réserves et l'application du régime de l'indigénat de 1887 à 1946.

Les Messageries maritimes ont joué un rôle important pour relier les îles au reste du monde.

© Collection J.C. Estival

Jeunes de Papouasie-Nouvelle-Guinée pêchant à marée basse.

© CPS



Publicité pour promouvoir l'arrivée de domestiques en Nouvelle-Zélande, 1912.

© Alexander Turnbull Library

⊙ UNE INDISPENSABLE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Confrontés au manque de travailleurs locaux, les exploitants des grandes plantations d'Océanie recourent à la main-d'œuvre étrangère. Ils emploient ainsi des Océaniens dont le recrutement, appelé *blackbirding*, s'accompagne d'enlèvements ou d'enrôlements par la ruse. De 1860 à 1906, les plantations du Queensland emploient quelque 62 000 Mélanésiens, dont environ 40 000 sont issus des Nouvelles-Hébrides, 18 000 des îles Salomon, 2 800 de Nouvelle-Guinée et 1 100 des Îles Loyauté. Face aux besoins des plantations et des mines dans les années 1890, la Nouvelle-Calédonie s'ouvre à son tour aux travailleurs asiatiques, essentiellement javanais, tonkinois et japonais. L'installation de colons blancs et celle, temporaire ou permanente, d'une main-d'œuvre étrangère jettent ainsi les bases d'une société pluriethnique.

En 1919, la Nouvelle-Calédonie compte 4 055 travailleurs étrangers dont :

- 1 902 engagés sous contrat javanais
- 1 549 engagés sous contrat océanien
- 431 engagés sous contrat tonkinois
- 173 Indiens

En 1929, ils sont 13 572 :

- 5 876 engagés sous contrat javanais
- 5 102 engagés sous contrat tonkinois
- 2 110 Océaniens
- plus 484 résidents libres recensés dont : 384 Javanais, 19 Tonkinois, 81 Océaniens
- 5 575 engagés japonais arrivés entre 1892 et 1919

Sources : Archives nationales d'outre-mer, fonds ministériel, 1 Affpol 746 Tadao Kobayashi, Les Japonais en Nouvelle-Calédonie.

Histoire des émigrés sous contrat, Nouméa, Publication de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, n°48, 1992.



L'OCÉANIE, UN ESPACE STRATÉGIQUE MÉCONNU

Les deux guerres mondiales inscrivent l'Océanie dans les enjeux internationaux et les îles envoient des hommes combattre sur les principaux champs de bataille. Si le Pacifique n'est pas une zone de combats pendant la Première Guerre mondiale, celle-ci n'en a pas moins un impact fort sur la région : l'Allemagne y perd ses colonies au profit de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais aussi du Japon qui s'impose comme une puissance coloniale en Micronésie.



Affiche encourageant les Maoris à s'engager dans la Première Guerre mondiale, dessin de William Blomfield publié dans le *New Zealand Observer*, décembre 1915.
© Alexander Turnbull Library

LA GUERRE DU PACIFIQUE

À la différence de la Grande Guerre, l'océan Pacifique est un théâtre majeur de la Seconde Guerre mondiale. Point d'appui le plus méridional de la route reliant l'Australie aux États-Unis, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle clé dans le système défensif des Alliés.

La forte progression de l'armée japonaise, présente dans les îles Salomon dès 1942, fait craindre un débarquement en Nouvelle-Calédonie et en Australie, dont la ville de Darwin a été bombardée en février 1942. La Nouvelle-Calédonie joue un rôle important dans la préparation de la bataille de Guadalcanal et l'évacuation des nombreux blessés. Face à l'offensive nippone dans la zone, les autorités locales arrêtent les Japonais vivant dans la colonie et les expulsent en Australie.

Durant toute cette période, le territoire n'a guère de liens avec la Métropole et il se tourne vers l'Australie pour assurer son ravitaillement et écouler ses productions. Ce rapprochement se manifeste notamment par l'ouverture d'une représentation australienne à Nouméa en 1940.

CI-CONTRE
Grand quai de
déchargement du port
de Nouméa.
© US ARMY

L'importante présence américaine – plus d'un million de GI's passent par l'archipel entre 1942 et 1946 – met en lumière les lacunes des relations entre la France et ses colonies océaniques. Le choc de la guerre favorise l'émergence d'une conscience autochtone. Henri Naisseline, grand chef de la tribu de Nece, à Maré (Îles Loyauté), s'appuie ainsi sur l'engagement des Kanak dans l'armée française lors des deux guerres mondiales pour demander l'abolition de l'indigénat et l'accès des Mélanésiens à la citoyenneté française.



Haka du bataillon maori, Égypte, juin 1941.
© Alexander Turnbull Library

Débarquement des troupes américaines à Nouméa, en 1942.
© ANC Album B. Hagen
© Coll. Philippe Houdret



Comme dans le reste de son empire, la France doit repenser les liens institutionnels qui l'unissent à la Nouvelle-Calédonie pour y maintenir son influence. En 1946, le statut de colonie est abandonné au profit de celui de Territoire d'outre-mer (TOM). Les Kanak accèdent progressivement à la citoyenneté française et participent à la vie politique calédonienne.

⊙ L'Océanie, une zone militarisée et nucléarisée

Après-guerre, la défense de l'océan Pacifique est une donnée stratégique essentielle au moment où la guerre froide débute en Asie. L'Australie, ébranlée par la menace que le Japon a fait peser sur elle, veut se prémunir de toute nouvelle attaque venant du continent asiatique. Soucieuse de sa sécurité, elle cherche à faire de l'Océanie un glacis protecteur et considère que la Nouvelle-Calédonie est d'une importance vitale pour sa sécurité. Dès lors, l'Australie cherche à s'affirmer comme un acteur à part entière de la scène régionale et internationale. Dans ce contexte, elle se rapproche des États-Unis et en 1951, Washington, Canberra et Wellington signent le pacte militaire ANZUS. Champ d'expérimentation atomique pour les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, le Pacifique sud devient alors une région stratégique.



Le quartier général du Pentagone à Nouméa pendant la Seconde Guerre mondiale est devenu le siège du secrétariat de la Commission du Pacifique sud (CPS). Photo prise en 1951.
© CPS

L'ANZUS (Australia, New Zealand, United States Security Treaty) est un pacte militaire par lequel les trois États s'engagent à se consulter pour toutes questions relevant de la sécurité du Pacifique sud. D'abord dirigé contre l'éventuelle renaissance du militarisme japonais, il se transforme rapidement en un maillon de la politique américaine pour faire obstacle au communisme et maintenir l'ancrage de l'Océanie dans le bloc occidental.

Au moment où les opinions publiques australiennes et néo-zélandaises affichent leur hostilité à l'encontre de l'atome, la France, qui a perdu l'Algérie, où elle a mené ses essais de 1960 à 1966, transfère son centre d'expérimentation nucléaire en Polynésie française. De 1966 à 1996, les essais français suscitent de fortes protestations de la part des États et des opinions publiques de la région. Les États insulaires dénoncent la politique militariste et colonialiste de Paris.

De 1946 à 1996,
321 essais nucléaires
ont eu lieu dans
le Pacifique sud :

193 essais français
107 essais américains
21 essais anglais

—
175 essais ont
été effectués dans
l'atmosphère
147 essais furent
souterrains.

Source : www.mururoa.org

Le *Rainbow Warrior*
après son sabotage
dans le port
néo-zélandais
d'Auckland.

© John Miller, Greenpeace

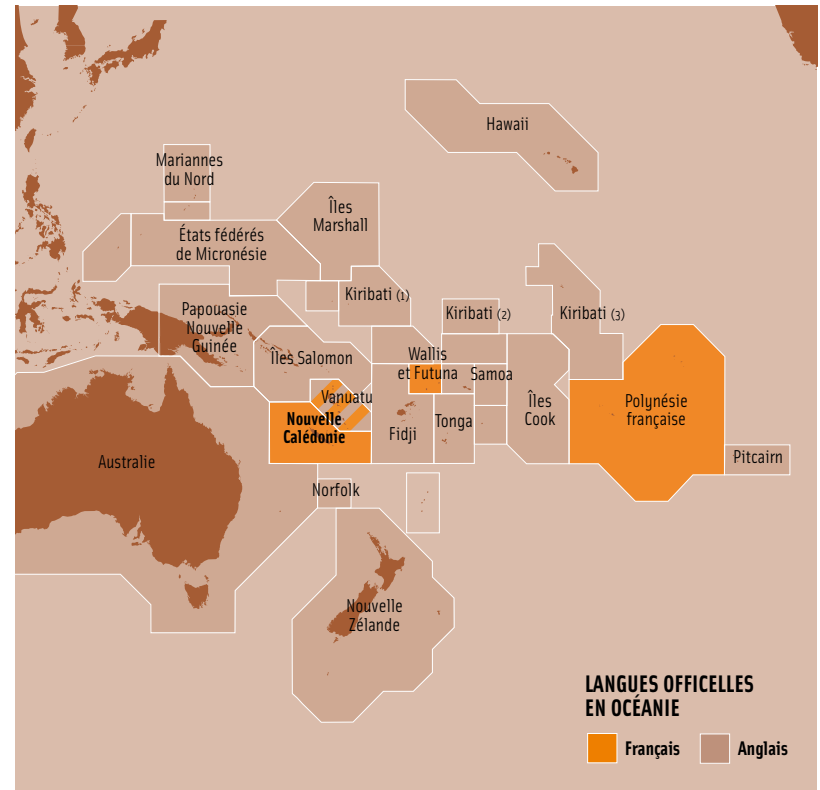


© SOCLE DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

La Nouvelle-Calédonie est, alors, perçue comme le socle de la présence de la France dans le Pacifique. En dépit de ses efforts pour convaincre de l'innocuité de ses essais nucléaires, souterrains depuis 1975, Paris ne parvient pas à améliorer une image écornée par le sabotage du *Rainbow Warrior*, navire de l'association écologiste Greenpeace, dans le port d'Auckland dans la nuit du 10 juillet 1985. Cette action des services secrets est perçue comme un acte de terrorisme par Wellington qui n'a jamais connu d'attaque de tiers sur son sol.

La France devient l'ennemi numéro 1 des îles et États d'Océanie qui développent alors un fort sentiment d'appartenance régionale.

Dans ce climat très tendu, les États océaniques, réunis en Forum du Pacifique sud aux îles Cook, signent le 6 août 1985, le traité de Rarotonga qui fait de la région une zone dénucléarisée. Malgré tout, Paris poursuit ses essais jusqu'au moratoire de 1992, puis engage une dernière campagne de tirs en 1995-1996. L'arrêt des essais nucléaires français, combiné à la mise en place des accords de Matignon de 1988, contribue à restaurer l'image de la France en Océanie et à intégrer peu à peu ses territoires à la scène régionale.



© UNE AIRE LINGUISTIQUE TRÈS DIVERSIFIÉE

Héritage de la période coloniale, le français et l'anglais sont les deux langues officiellement parlées en Océanie. Mais de nombreuses langues de la famille austronésienne, environ 450, sont couramment utilisées en sus des langues aborigènes d'Australie et des langues papoues. Bien que couvrant une aire particulièrement vaste, les langues océaniques ne sont parlées que par deux millions de locuteurs.

ÉMERGENCE D'UNE SCÈNE RÉGIONALE OCÉANIENNE

⊙ LA MARCHÉ VERS L'ÉMANCIPATION POLITIQUE

Ultime région du globe à avoir été colonisée, l'Océanie est aussi la dernière à être concernée par le mouvement de décolonisation. Ce processus, engagé en 1962 par l'accession des Samoa occidentales à l'indépendance, a emprunté des voies variées. L'Océanie fait ainsi figure de véritable laboratoire institutionnel.

CHRONOLOGIE DES INDÉPENDANCES

1962	Samoa occidentales	(Nouvelle-Zélande)
1968	Nauru	(Australie)
1970	Fidji	(Grande-Bretagne)
	Tonga	(Grande-Bretagne)
1974	Niue	(Nouvelle-Zélande)
1975	Papouasie-Nouvelle-Guinée	(Australie)
1978	Îles Salomon	(Grande-Bretagne)
	Tuvalu ex-Îles Ellice	(Grande-Bretagne)
1979	Kiribati ex-Îles Gilbert	(Grande-Bretagne)
1980	Vanuatu ex-Nouvelles-Hébrides	(France-Grande-Bretagne)
1990	Républiques des îles Marshall	(États-Unis)
	États fédérés de Micronésie	(États-Unis)
	Mariannes du Nord	(États-Unis)
1994	Palau	(États-Unis)

Sorti exsangue de la Seconde Guerre mondiale, le Royaume-Uni se désengage de son empire devenu trop coûteux. Mais dans le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, Londres se heurte au souhait de la France de se maintenir dans ses possessions du Pacifique. Après la Nouvelle-Calédonie et les Établissements français d'Océanie, en 1946, Wallis-et-Futuna deviennent un Territoire d'outre-mer en 1961.

CI-CONTRE

Feu Tabou, à proximité du phare Amédée, à l'entrée du lagon sud (Nouvelle-Calédonie).
© Musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie

Comme les États-Unis, la France privilégie le statu quo dans ses territoires océaniques qui participent à sa politique de puissance et d'indépendance nationale. Alors que la plupart des îles du Pacifique recouvrent progressivement leur souveraineté au cours des années 1970, des revendications autonomistes, puis indépendantistes, s'affirment en Nouvelle-Calédonie. Paris tente de les contrecarrer en engageant, de 1976 à 1988, une succession de réformes statutaires qui n'empêchent pas l'archipel de s'enfoncer dans une crise politique, sociale et identitaire clivant fortement la population calédonienne selon ses origines ethniques.

Cinq des 16 territoires actuellement considérés comme non autonomes par les Nations unies se situent en Océanie.

Drapeaux des pays océaniques érigés au siège de la CPS à Nouméa.

© CPS



DIVERSITÉ DES STATUTS

- 1- **États indépendants** : Samoa, Nauru, Tonga, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Tuvalu, Kiribati, Vanuatu.
- 2- **États indépendants en association** : États fédérés de Micronésie, République des Palaos, îles Marshall.
- 3- **États autonomes librement associés** : îles Cook, Niue, Mariannes du Nord.
- 4- **Territoires jouissant d'une autonomie** : Guam, Samoa américaines, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française.
- 5- **Dépendances** : Tokelau, Pitcairn, Norfolk, Wallis-et-Futuna.

Source : Fabrice Argounes, Sarah Mohamed-Gaillard, Luc Vacher, Atlas de l'Océanie, Paris, Autrement, 2011.

© LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE KANAK

Suite à la constitution d'un Front indépendantiste en 1979 puis du Front de libération kanak et socialiste (FLNKS) en 1984, les États océaniques redoutent que la volonté de la France de se maintenir en Nouvelle-Calédonie ne fasse de l'archipel un foyer de déstabilisation de la région.

LES MIGRATIONS WALLISIENNES ET FUTUNIENNES

Selon le recensement de 2009, les Wallisiens et les Futuniens représentent 8,7 % (21 300 personnes) de l'ensemble de la population calédonienne, alors qu'ils ne sont plus que 13 500 dans leur archipel natal. Le mouvement migratoire a débuté en 1852, avec l'arrivée des premiers travailleurs polynésiens, engagés sous contrat, dans les propriétés agricoles et il s'est poursuivi au début du xx^e siècle pour l'exploitation des mines de nickel.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'abolition du code de l'indigénat raréfie la main-d'œuvre disponible en Nouvelle-Calédonie. Des recruteurs sont alors dépêchés à Wallis-et-Futuna pour négocier, avec les autorités coutumières, dont l'accord est indispensable, l'envoi de volontaires. Ils sont employés dans des propriétés agricoles, dans les mines et plus tard dans la construction d'infrastructures, comme le barrage de Yaté – destiné à fournir l'électricité à l'usine métallurgique de la SLN – et le bâtiment au moment du boom du nickel de la fin des années 1960.



Cérémonie traditionnelle de Wallis-et-Futuna au centre culturel Tjibaou.

Au centre, Marie-Claude Tjibaou, la veuve du leader indépendantiste kanak.

© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ils surveillent étroitement les évolutions du Territoire, soutiennent la lutte des indépendantistes kanak et la relaient sur la scène internationale. Le Forum du Pacifique sud obtient ainsi, en 1986, l'inscription de la Nouvelle-Calédonie sur **la liste des territoires non autonomes établie par l'Assemblée générale des Nations unies**. Celle-ci figure toujours sur cette liste au même titre que les Samoa américaines, Guam, Pitcairn et Tokelau.

Après la tragique prise d'otages d'Ouvéa, en mai 1988, la France engage un dialogue qui débouche sur les accords de Matignon-Oudinot caractérisés par un rééquilibrage social et économique entre les différentes communautés. L'accord de Nouméa, conclu dix ans plus tard, repousse la question de l'autodétermination à la période 2014-2018. L'État entreprend le transfert irréversible de ses compétences non régaliennes à la Nouvelle-Calédonie.

DES ORGANISATIONS RÉGIONALES STRUCTURANTES

L'émancipation politique des territoires d'Océanie s'accompagne de la mise en place d'organisations de coopération régionales et de l'émergence d'une identité océanienne.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande expriment le vœu de développer la coopération entre les puissances coloniales afin d'ancrer durablement la sécurité régionale. Canberra et Wellington sont ainsi les chevilles ouvrières de la **Commission du Pacifique sud (CPS)**, créée en 1947 avec la participation du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et des Pays-Bas. La CPS, dont les compétences s'étendent sur « tous les territoires non autonomes du Pacifique situés au sud de l'Équateur et à l'est de la Nouvelle-Guinée hollandaise », s'installe à Nouméa dans les locaux laissés vacants par l'armée américaine.

Très rapidement, les représentants océaniens souhaitent voir leur rôle renforcé au sein de la CPS et ils demandent à débattre de sujets politiques qui agitent l'Océanie, en voie de décolonisation. La France, alors décriée par les Océaniens pour les essais nucléaires en Polynésie française et sa politique colonialiste en Nouvelle-Calédonie, y met son veto. Face à ce refus, Fidji, Nauru, Tonga, les Samoa occidentales et les îles Cook créent, en 1971, avec le soutien de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le **Forum des Îles du Pacifique (FIP)**. Cette organisation, basée à Suva (Fidji), s'affirme d'emblée comme une tribune politique qui prône le développement d'une *Pacific Way* et redéfinit l'appartenance à la région : **il ne suffit pas d'être dans la région, il faut être de la région.**

Les États mélanésiens expriment un point de vue plus radical que la plupart de leurs voisins polynésiens sur les questions de la Nouvelle-Calédonie et de l'Irian Jaya (partie indonésienne de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, annexée en 1969). En 1986, ils se regroupent au sein du **Groupe mélanésien du fer de lance** qui développe un discours plus tiers-mondiste et anticolonialiste que celui du Forum.



3^e sommet France-Océanie, juillet 2009.

© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

La grande salle de conférence de la CPS.

Bâtiment de la CPS à Nouméa.

© CPS

GRUPE MÉLANÉSIEN DU FER DE LANCE

Le **Groupe mélanésien du fer de lance (GMFL)** est une alliance de pays mélanésiens regroupant les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, Fidji, officiellement créé en mars 1988 à Port-Vila. Ce groupe représente près de 7 millions d'habitants, soit une immense majorité de la population de l'Océanie insulaire.

Le FLNKS a été accueilli en 1989 en tant que membre du groupe.

Le GMFL, qui avait pour vocation initiale d'afficher sa solidarité au mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, a élargi son action à des sujets plus économiques et commerciaux. Il a notamment été le cadre de la conclusion d'un accord de libre échange définissant des listes de biens et services libres de droits entre pays membres.



LE SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)

La **Communauté du Pacifique (CPS)** est une organisation internationale de conseil technique, scientifique et stratégique, d'assistance, de formation et de recherche au service de ses membres insulaires océaniens.

Fondée en 1947 en Australie, elle compte actuellement 26 États et Territoires membres et a été rebaptisée Communauté du Pacifique en 1997 afin de mieux représenter la variété de ses membres.

Elle a pour mission d'aider à gérer les ressources des peuples océaniens en vue d'un développement économique et social durable, sans nuire à l'environnement.

Les services fournis par la CPS peuvent revêtir la forme d'une assistance technique, de formations et de travaux de recherche.

LE PROE

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'aider les pays et territoires océaniques à gérer les ressources insulaires et les écosystèmes océaniques de manière durable et à faire face tant aux menaces qu'aux pressions qui pèsent sur les systèmes océaniques et insulaires.

Le PROE compte 25 membres, dont 21 pays et territoires insulaires du Pacifique et quatre pays développés ayant des intérêts directs dans la région (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis et France).



Les buildings de Sydney.

© CPS

LE FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE

Le Forum des îles du Pacifique (FIP), créé le 5 août 1971 à Wellington (Nouvelle-Zélande), est une organisation politique internationale de coopération régionale qui réunit les 16 pays indépendants et territoires associés de l'Océanie.

En 2006, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française sont devenues États associés au Forum et Wallis-et-Futuna a obtenu le statut d'observateur.

Le FIP est la principale instance de coopération politique dans la région Pacifique. Il n'existe ni charte, ni traité international portant création de cette organisation, ni règle écrite relative à la conduite des réunions. Le FIP a accédé en 1994 au statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies.

Sa mission est ainsi définie : « travailler en soutien aux gouvernements membres du Forum, afin d'améliorer le bien-être économique et social des peuples du Pacifique, en promouvant la coopération intergouvernementale et en représentant les intérêts des États membres tel qu'il a été convenu par le Forum ».

CI-CONTRE

Sur les rives du fleuve Sepik (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

Marché aux îles Cook.

© CPS

DOUBLES PAGES SUIVANTES

Nouvelle-Zélande.
Polynésie Française.

© CPS

Nouvelle-Calédonie.

© Pierre-Alain Pantz

Îles Salomon.

© David Becker





LA NOUVELLE CALÉDONIE S'INSÈRE DANS L'OCÉANIE

L'accord de Nouméa ouvre de nouvelles perspectives pour la Nouvelle-Calédonie sur la voie de son émancipation. Outre le transfert progressif et irréversible des compétences de L'État, il innove en acceptant de partager ses prérogatives dans le domaine des relations internationales et régionales.

UN CADRE FIXÉ PAR L'ACCORD DE NOUMÉA

- La Nouvelle-Calédonie pourra être membre de certaines organisations internationales.
- Elle pourra avoir des représentations dans des États ou territoires-pays de la zone Pacifique et auprès de ces organisations et de l'Union européenne.
- Elle sera associée à la renégociation de la décision d'association d'outre-Mer entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer.
- Une formation sera mise en place pour préparer des Néo-calédoniens à l'exercice de la responsabilité dans le domaine des relations internationales.

Source : Accord de Nouméa, section 3.2, les compétences partagées.

Vue aérienne
de Nouméa.

© P. Sud / Martial Dosdane

La section 3 de cet accord, signé le 5 mai 1998, réaffirme que les relations internationales sont de la compétence de l'État, mais il précise que « celui-ci prendra en compte les intérêts propres de la Nouvelle-Calédonie dans les négociations internationales conduites par la France et l'associera à ces discussions ».

La responsabilisation internationale de la Nouvelle-Calédonie et sa capacité à s'exprimer sur la scène régionale constituent l'un des volets primordiaux de l'accord de Nouméa au même titre que le rééquilibrage et la citoyenneté.

CI-CONTRE
Côte ouest de
la Grande Terre.

© P. Sud / Martial Dosdane

Elle se décline en trois principaux axes :

- **Les accords bilatéraux.** L'accord de Nouméa donne à la Nouvelle-Calédonie la faculté de signer des accords internationaux dans ses domaines de compétence et ceux des trois Provinces Nord, Sud et des Îles Loyauté (commerce, coopération technique, santé, environnement).

Cette capacité juridique à conclure des accords bilatéraux autonomes avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique, est unique dans sa forme au sein de la République française. Les accords n'engagent que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ne nécessitent pas de ratification par l'Assemblée nationale. Deux accords sont actuellement à l'étude avec Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Échoppe typique de Palau. ©CPS

Échanges coutumiers dans l'île de Tanna (Vanuatu). © David Becker



NOUVELLE-CALÉDONIE / VANUATU

Depuis 1993, les deux archipels sont liés par un accord général d'amitié et de coopération qu'est venue renforcer, en 2002, une convention de coopération. Ce cadre permet à la Nouvelle-Calédonie de resserrer ses liens avec le Vanuatu, notamment en matière d'investissements financiers et d'échanges universitaires.

- **La coopération décentralisée.** La Nouvelle-Calédonie dispose enfin de la capacité à conclure des accords de coopération avec des collectivités locales telles que la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

- **La structuration d'une administration** pour mettre en œuvre le projet international. Il est envisagé, en étroite partenariat avec le Quai d'Orsay et l'Institut d'études politiques de Paris, que des représentants extérieurs soient formés et déployés dans les cinq ambassades de France en Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Vanuatu. Les « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » auront pour mission de représenter le pays et de veiller à la bonne conduite des relations bilatérales.



À Suva, la capitale de Fidji, Mélanésiens et Indo-Fidjiens vivent côte à côte.
© David Becker

DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES LIMITÉS

Si la Nouvelle-Calédonie montre un intérêt croissant pour son environnement régional, son intégration économique au sein des circuits économiques océaniques et son degré d'ouverture restent faibles. Petit territoire en termes de population, elle a un produit intérieur brut (PIB) par habitant proche de celui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dominés par la métropole et l'Union européenne, les échanges commerciaux avec les petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont très faibles et représentent moins de 1 % des flux. Les échanges à l'intérieur de la région Pacifique concernent essentiellement l'Australie et la Nouvelle-Zélande, grands voisins beaucoup plus développés. L'étroitesse de la plupart des marchés des PEI du Pacifique, combinée à un niveau de développement souvent relativement faible, constitue un frein aux échanges, tandis que la taille importante des marchés australiens et néo-zélandais et leur niveau élevé de développement offrent un potentiel d'échanges substantiel.

© LES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

La Nouvelle-Calédonie est l'un des quatre Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) du Pacifique. Les trois autres sont la Polynésie française et Wallis-et-Futuna pour la France et Pitcairn pour le Royaume-Uni. Les PTOM sont des collectivités associées à l'UE par une Décision d'association outre-mer (DAO). L'actuelle DAO, qui date du 27 novembre 2001, s'achèvera en 2013.

Ferme éolienne en Nouvelle-Calédonie.
© P. Sud / Martial Dosdane



Le projet TEP VERTES (Tonne équivalent pétrole, Valorisation des énergies renouvelables et transmission des expériences et des savoir-faire) résulte d'une coopération régionale cofinancée par le 9^e FED, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna (10,3 millions d'euros dont 5 millions par la Commission européenne et 5 millions par les PTOM). Son objectif est d'accélérer le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement (éolienne, photovoltaïque) pour améliorer les conditions de vie des populations rurales ou isolées des PTOM du Pacifique, puis de diffuser l'expérience acquise aux pays de la zone.

Les PTOM, leurs États membres de rattachement et la Commission européenne sont actuellement en phase de réflexion pour redéfinir et améliorer la future DAO.

En tant que PTOM, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'instruments financiers, pour son développement. Le plus connu est le Fonds européen de développement (FED). Les enveloppes territoriales des 7^e et 8^e FED lui ont permis de financer une partie de l'aquarium des lagons, la route Koné-Tiwaka ou encore des projets de revégétalisation minière, de formation aux métiers de la mine, etc.

Depuis 2004, elle a perçu près de 30,2 millions d'euros au titre du 9^e FED et devrait percevoir environ 19,87 millions d'euros pour le 10^e FED, consacrés essentiellement à sa politique de formation professionnelle.

Elle bénéficie également d'enveloppes régionales du FED, destinées à renforcer son intégration dans la zone : ainsi le programme TEP VERTES consacré aux énergies renouvelables bénéficie d'un financement de 5 millions d'euros pour les 3 PTOM français, le projet SCIFISH de 5 millions pour la gestion durable des ressources halieutiques ou encore un projet régional de gestion des risques dans le Pacifique (5 millions d'euros pour les 4 PTOM). Pour l'avenir, 12 millions d'euros ont été alloués aux 4 PTOM du Pacifique dans le cadre du 10^e FED régional destinés, avec le projet INTEGRE (Initiative des territoires pour une gestion intégrée de l'environnement), à une gestion intégrée des zones côtières.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie peut participer aux programmes communautaires de la Commission européenne et s'inscrit à ce titre dans des programmes destinés à la jeunesse et à la formation (Erasmus, Service volontaire européen, Comenius, etc.), mais également des projets de réseaux au titre du PCRDT (Pace-Net, Net-Biome).

DONNÉES ÉCONOMIQUES COMPARÉES DES PAYS DE LA RÉGION PACIFIQUE

Pays	Surface terrestre (en km ²)	Surface maritime (en milliers de km ²)	Habitants	Densité moyenne	PIB/habitant (en CFP)	(en euros)
Nouvelle-Calédonie	18 576	1 774	245 580	13	3 037	25
Polynésie française	3 521	5 030	268 767	76	2090	17,5
Australie	7 692 024	8 148	22 154 400	3	3 818	32
Nouvelle-Zélande	267 707	4 084	4 318 100	16	2 438	20,4
Fidji	18 272	1 290	847 793	46	287	2,4
Salomon	28 370	1 340	549 574	18	83	0,6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 840	3 120	6 744 955	15	78	0,6
Vanuatu	12 190	680	245 036	20	194	1,6
Samoa	2935	120	183 123	66	219	1,8
Tonga	650	700	103 365	159	216	1,8
Wallis-et-Futuna	142	300	13 256	93	1 200	10

⊙ LA COOPÉRATION MILITAIRE RÉGIONALE

La coopération militaire régionale est un élément important de l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans sa zone géographique. Le « contrat opérationnel » des forces armées françaises déployées en Nouvelle-Calédonie (FANC) prévoit plusieurs missions en ce sens :

- Les FANC doivent renforcer **les actions de formation et de coopération civilo-militaire** qui soutiennent le développement des États insulaires du Pacifique et contribuer à la surveillance de leurs zones économiques exclusives (ZEE).
- Elles entretiennent des **relations suivies avec les forces de défense et de sécurité des États insulaires** du Pacifique situés dans leur « zone de responsabilité permanente » : Australie, Fidji, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga et Vanuatu.

Les actions de coopération sont de différentes natures : exercices, visites d'autorités, missions d'assistance humanitaire, escales de bâtiments, rencontres d'état-major, formation de personnel, etc. En dehors de la surveillance des ZEE et de l'assistance apportée en cas de catastrophe naturelle, la coopération militaire n'existe qu'avec des États disposant de forces armées. Celle-ci est menée à deux niveaux : d'une part, avec les États dont les armées, par leurs effectifs et leur degré d'équipement, sont comparables à celles de la France (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et, d'autre part, avec les forces de sécurité qu'il s'agit de soutenir dans leur développement.

La coopération de défense en Océanie s'est considérablement développée lorsque les FANC ont participé à l'intervention multinationale au Timor oriental, en 1999 et 2000. Jusqu'alors méconnues, voire ignorées par leurs homologues régionales, elles apparaissent comme un partenaire fiable, avec lequel il est intéressant de coopérer au profit de la sécurité globale et en faveur des petits États insulaires du Pacifique.

Les FANC conduisent tous les deux ans un exercice majeur interarmées et multinational intitulé « Croix du Sud » auquel sont invitées toutes les forces partenaires. Plus récemment a été inaugurée une série



UNE ASSISTANCE HUMANITAIRE IMPORTANTE

L'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) est une « déclaration commune relative à la coopération en matière d'assistance en cas de catastrophe naturelle dans le Pacifique sud ». Signé à Wellington le 22 décembre 1992 par des représentants des gouvernements des trois États, il prévoit la coordination des actions et la mise en commun des moyens, notamment militaires.

d'opérations de sécurisation du lagon calédonien du nom de « Lagoon Minex ». En 2009, d'importants moyens en hommes et en matériel ont été engagés dans cette action de déminage à l'issue de laquelle soixante-dix mines datant de la Seconde Guerre mondiale ont été retirées du lagon.



Rencontre, à Nouméa, avec des responsables de la coopération militaire.

© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Hélicoptère Puma des FANC en exercice humanitaire.

© FANC

⊙ ÉVACUATIONS SANITAIRES

Conformément à une délibération datant de 1997, un médecin peut demander l'évacuation sanitaire d'un patient calédonien en Australie, ou en Métropole, lorsque le diagnostic, le traitement, le suivi thérapeutique ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie, par manque d'infrastructures, de services ou de compétences locales adaptés à la pathologie. On dénombre environ 1 300 évacuations sanitaires chaque année.

⊙ UNE COOPÉRATION CULTURELLE DIVERSIFIÉE

Il n'existe pas de coopération institutionnalisée entre la Nouvelle-Calédonie et les pays du Pacifique, mais des actions ponctuelles permettent de promouvoir la diversité culturelle calédonienne. L'événement culturel majeur dans la région a été l'organisation, de mars 2007 à février 2008, de la « Saison culturelle et sportive de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande ». Cette manifestation s'est inscrite dans la volonté générale d'intégration



Festival des arts mélanésiens à Palau, 2004.

© Martial Dosdane

Groupe kanak Celenod.

© MNC

Défilé des délégations aux Jeux du Pacifique.

© CTOS

de la Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique et de renforcement des liens par le biais d'actions de promotion, d'échange, de coopération et de valorisation des patrimoines respectifs des deux pays. À cette occasion, des artistes calédoniens ont bénéficié de résidences de création.

Des groupes de musique calédoniens, comme Celenod, Edou ou Dick et Hnatr sont régulièrement programmés dans les festivals *World of Music* en Australie et Nouvelle-Zélande et des plasticiens participent, en novembre de chaque année, à l'exposition *Sculpture by the Sea*, où sont présentées des œuvres contemporaines monumentales sur les plages de Bondi, à Sydney.

L'État a, par ailleurs, signé une convention triennale avec l'université de Canberra (ANU - Département de français) pour un programme de traduction et d'édition en anglais d'auteurs néo-calédoniens.

« Autrefois, la culture kanak était dite exclusivement par les Kanak. La nouveauté c'est qu'aujourd'hui des artistes non kanak s'expriment sans complexe, utilisent les mythes kanak, la pensée kanak, les chants kanak. Ces éléments n'appartiennent plus seulement aux Kanak, ils participent à une culture partagée par tous. Vivre notre culture uniquement entre nous, n'aurait aucun sens. »

MARIE-CLAUDE TJIBAOU, veuve de Jean-Marie Tjibaou
Source : Mwà Vée, n° 71 / 72, avril-juin 2011

Le groupe fidjien Black Rose.

© Eric Dell'Erba



Les deux premiers ouvrages, édités en 2004 et 2005, ont été dédiés à l'œuvre de Déwé Gorodé, deux autres, parus en 2007 à la poésie et au théâtre calédoniens.

LE FESTIVAL DES ARTS DU PACIFIQUE

Estimant que la culture et les arts océaniques ont été mis à mal par la colonisation, la CPS organise à Fidji, en 1972, la première rencontre du Festival des arts du Pacifique afin de lutter contre la disparition progressive des pratiques coutumières et traditionnelles. Les dirigeants de la région y voient un moyen de réunir des Océaniques de cultures différentes et de renforcer la compréhension et l'amitié entre les pays. Depuis, ce Festival se tient tous les quatre ans dans un État ou territoire du Pacifique. En dépit des clivages politiques, le sentiment régional s'exprime par l'affirmation d'une culture océanique dont les tatouages, les danses, les peintures corporelles ou encore les courses de pirogues constituent des emblèmes forts. Sa dernière édition, qui a eu lieu à Pago Pago (Samoa américaines) en juillet 2008, a attiré plus de 2 000 participants, venus de 27 pays. Considéré comme un événement culturel au retentissement international, **le Festival des arts est aussi le plus grand rassemblement de peuples du Pacifique**, dans un esprit de reconnaissance mutuelle au cœur d'une Océanie en mutation.



Tapa fidjien.
© CPS

Festival des arts à Palau en 2004, tribu de Bangou, Nouvelle-Calédonie.
© Martial Dosdane

LE FESTIVAL DES ARTS MÉLANÉSIENS

Pour la première fois de son histoire, la Nouvelle-Calédonie a accueilli, en septembre 2010, le Festival des arts mélanésiens. Organisé à l'initiative du Groupe mélanésien du fer de lance, cet événement met à l'honneur les arts traditionnels et contemporains de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, de Fidji, du Vanuatu et de la Nouvelle-Calédonie. Sous le thème « Notre identité, elle est devant nous », issu d'un discours du leader indépendantiste Jean-Marie Tjibaou prononcé en 1985, le Festival a permis à de nombreux artistes de s'exprimer et de partager leur expérience à Nouméa, mais aussi en Province Nord et aux Îles Loyauté. Le premier Festival s'était tenu aux îles Salomon en 1998, le prochain aura lieu en 2014 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.



CI-CONTRE
Danseurs de la tribu de Wapan, île des Pins, Nouvelle-Calédonie.
© NCTPS

Danseurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
© CPS

Seule l'Agence pour le développement de la culture kanak (ADCK) entretient des relations régulières avec les musées de la région. Elle a ainsi signé une convention de coopération muséographique et culturelle avec le musée de Tahiti et des îles.

Course Hawaikinuiva'a, 2010, étape entre Taha et Bora-Bora (Polynésie française).

© DR

Logo des XIV^{es} Jeux du Pacifique, organisés en Nouvelle-Calédonie.



LES JEUX DU PACIFIQUE

Les premiers Jeux du Pacifique, compétition sportive réservée aux pays océaniques qui ne participent pas aux Jeux olympiques, furent organisés à l'initiative de Fidji en 1963. Ils se déroulent tous les quatre ans. En 2011, la Nouvelle-Calédonie reçoit la 14^e édition de ces Jeux. Plus de 3 500 athlètes et dirigeants, originaires de 22 pays et territoires de la région, participent aux quelque 28 disciplines de cet événement sportif régional majeur.

⊙ UNE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE EN DÉVELOPPEMENT

Le bureau des relations internationales de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) organise des semestres d'échange d'étudiants avec les universités anglophones de la zone du Pacifique et mène, en partenariat, des actions de recherche à travers des programmes comme le GOPS (Grand observatoire de la biodiversité marine et terrestre du Pacifique sud) et le Centre national de recherche technique (CNRT).

Les laboratoires de recherche ont, par ailleurs, conclu des conventions de thèse en cotutelle pour encadrer la production de recherches ayant un label international, principalement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. D'autres actions donnent lieu à des colloques internationaux sur des sujets aussi divers que les populations du Pacifique, leurs langues, leurs cultures, leurs institutions ou encore la flore et la faune, surtout celle du lagon et de l'océan.



En Nouvelle-Calédonie, le cricket est l'un des sports les plus populaires parmi les Mélanésiens.

© CTOS

Suva, la capitale de Fidji, accueille l'USP.

© David Becker



Avec l'USP (University of the South Pacific), dont le campus principal est à Suva, aux îles Fidji, l'UNC a mis en œuvre une procédure de codiplomation d'un diplôme de formation continue en français langue étrangère (FLE), et un ou deux assistants de français sont envoyés régulièrement dans des lycées de Suva, en lien avec l'Alliance française.

Par ailleurs, de nombreux étudiants calédoniens partent en Australie et en Nouvelle-Zélande poursuivre leurs études. Des conventions ont été signées avec des écoles supérieures, notamment à Brisbane, et des bourses d'études sont offertes chaque année à de jeunes Calédoniens par les consulats d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

LA FRANCOPHONIE

L'institut de la francophonie dans le Pacifique a été mis en place en 2004, s'appuie sur la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna pour fédérer les francophones de la région et promouvoir la langue et la culture françaises. Par ailleurs, le gouvernement calédonien organise chaque année une conférence annuelle sur la francophonie.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Robert Aldrich (dir.), *France, Oceania and Australia : past and present*, Australia, Dept. of Economic History, University of Sydney, 1991

Robert Aldrich, *France and the South Pacific since 1940*, London, MacMillan Press, 1993

Robert Aldrich, *The French Presence in the South Pacific, 1842-1940*, London, MacMillan Press, 1990

Fabrice Argounès, Sarah Mohamed-Gaillard, Luc Vacher, *Atlas de l'Océanie*, Paris, Autrement, 2011

Dominique Barbe, *Histoire du Pacifique des origines à nos jours*, Perrin, 2008

Alban Bensa et Jean-Claude Rivierre, *Le Pacifique : un monde épars*, Paris, L'Harmattan, 1998

Consulat général d'Australie en Nouvelle-Calédonie, *Australie-Nouvelle-Calédonie : 70 ans de relation bilatérale*, Nouméa, Imprimeries réunies, 2010

Paul De Deckker (dir.), *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle. Condamnés, colons, convicts, coolies, chàn Dang*, Paris, L'Harmattan, 1994

Élise Huffer, *Grands hommes et petites îles, la politique extérieure de Fidji, de Tonga, et du Vanuatu*, ORSTOM, Paris, 1993

IEOM, *Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité*, Janvier 2011

La Nouvelle-Calédonie à l'heure de la Mélanésie, revue culturelle *Mwà Védé*, n°71 / 72, avril-juin 2011

Sarah Mohamed-Gaillard, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2010

Nathalie Mrgudovic, *La France dans le Pacifique sud : les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008

Anne Pitoiset, *Nouvelle-Calédonie. Horizons pacifiques*, Paris, Autrement, 1999

Pierre-Yves Toullelan et Bernard Gille, *De la conquête à l'exode. Histoire des Océaniens et de leurs migrations dans le Pacifique*, Papeete, Au vent des îles, 1999, Tome 1, p. 170-183

SITOGRAPHIE

Peuples des eaux, gens des îles, l'Océanie : www.oceanie.org/accueil.html

Le secrétariat de la communauté du Pacifique : www.spc.int/fr.html

Le forum des îles du Pacifique : www.forumsec.org.fj

L'institut d'émission d'outre-mer : www.ieom.fr

Remerciements :

Hélène Goiran, François Bockel, Peggy Roudaut, David Becker, Dominique Jouve.

© Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2011

Directeur de la publication :
Joël Viratelle, Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris
Rédaction en chef :

Manuel Bachet, chef du service des publics et de l'action culturelle de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Coordination éditoriale :
Horizon Pacifique, annepitoiset@gmail.com
Florence Klein, responsable de la communication de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Conception graphique : atalante-paris.fr
Imprimé en France

LA NOUVELLE-CALÉDONIE AU CŒUR DE L'OcéANIE

- ⊙ L'OcéANIE, UNE ZONE DE MIGRATIONS
- ⊙ L'OcéANIE, UN ESPACE STRATÉGIQUE MÉCONNU
- ⊙ ÉMERGENCE D'UNE SCÈNE RÉGIONALE OcéANIEENNE
- ⊙ LA NOUVELLE-CALÉDONIE S'INSÈRE DANS L'OcéANIE

SARAH MOHAMED-GAILLARD est maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales où elle enseigne l'histoire de l'Océanie. Ses travaux portent à la fois sur l'histoire des relations de la France avec ses territoires d'Océanie et les enjeux régionaux et internationaux du Pacifique sud.



maison
nouvelle
calédonie

Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr